Déclaration de superficie forestière en ligne

Procédure pour mandater NTF

1. Se connecter au portail de l'agriculture

Rendez-vous sur la page d'accueil de PAC-on-Web à l'adresse suivante :

https://agriculture.wallonie.be/paconweb/home

Cliquez sur le bouton « Se connecter ».

Vous êtes redirigé sur une page s'intitulant « S'identifier à l'administration en ligne »

Choisissez le mode de connexion que vous désirez :

- A l'aide de votre carte d'identité et d'un lecteur de carte
- A l'aide d'un TOKEN

Et suivez les instructions qui vos sont données.

<u>Attention :</u> si vous utilisiez déjà votre navigateur web avant de vous connecter, il peut être nécessaire de le fermer, de le rouvrir et de recommencer la procédure depuis le début pour pouvoir vous connecter à l'aide de votre carte d'identité.

2. Attribuer un mandat à NTF

Sur la page d'accueil de votre espace cliquer sur l'icône « Mes mandats »



Cliquez ensuite sur l'icône « je suis un mandant »



Cliquez sur « Je consulte, j'octroie ou je révoque mes mandats »

Dans la fenêtre suivante cliquer sur « Octroyer »

2.1 Choix du mandant (personne qui donne le mandat)

Choisir dans la liste déroulante, les caractéristiques de votre propriété (dénommé « partenaire »)

- a. Le type : propriétaire forestier
- b. Le mandant : structure ou personne qui donne le mandat. (Choix possible si vous êtes identifié pour plusieurs propriétés différentes)
- c. Cliquer sur « suivant »

2.2 Choix de l'opération

- a. Cocher la case devant « remplir DS forestière »
- b. Encoder les dates de début et de fin de mandat (à l'aide des calendriers)

La date de début ne peut pas être antérieure à la date du jour et il n'est pas obligatoire de mettre une date de fin de mandat

c. Cliquer sur « suivant »

2.3 Choix du mandataire (personne qui va réaliser la déclaration de superficie, ici NTF)

- a. Cliquer sur « ajouter »
- b. Spécifier le type de mandataire : professionnel
- c. Cliquer sur « suivant »
- d. Introduire un des critères de recherche. Pour NTF vous pouvez introduire le numéro de mandataire : **517**
- e. Cliquer sur « sélectionner »

2.4 Validation du mandat

Si vous être propriétaire en personne physique, la demande de mandat est envoyée via mail au mandataire (NTF) par l'administration, qui pourra dès lors accepter le mandat et réaliser la déclaration de superficie. Nous vous confirmerons personnellement par mail de la réception du mandat validé et de la prise en main de votre dossier par NTF. *Si vous êtes propriétaire au sein d'une indivision ou d'une société,* un mail sera envoyé aux autres membres de l'indivision ou administrateurs de la société pour qu'ils puissent approuver le mandat, avant qu'il soit envoyé au mandataire (NTF).

Attention : Les adresses mail des autres membres de l'indivision ou administrateurs de la société ne sont sans doute pas connues du système. Il peut donc s'avérer important que vous les préveniez vous-même de la création du mandat et du fait qu'ils doivent l'approuver. NTF ne pourra pas réaliser votre déclaration tant que l'ensemble des membres de l'indivision ou administrateurs de la société n'auront pas approuvé le mandat.

Pour approuver le mandat, les autres membres de l'indivision ou administrateurs doivent se connecter à la plateforme pac-on-web (<u>https://agriculture.wallonie.be/paconweb/home</u>

) à l'aide leurs cartes d'identités et ensuite :

- a. Cliquer sur l'icône « mes mandats »
- b. Choisir « je suis un mandant »
- c. Cliquer sur « j'accède aux formulaires en attente de confirmation »
- d. Cliquer sur l'icône action :
- e. Cliquer sur « **confirmer** » si vous êtes d'accord d'attribuer le mandat à NTF ou sur « **refuser** » dans le cas contraire.